

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/26/01/07

Date de convocation :

19/01/2024,

Objet de la délibération :

**Demande de subvention
du collège d'Amancey**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

02/02/2024,

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

19/01/2024,

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 26 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. CRETIN Guillaume, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. William
RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN, M. Éric
CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT.

Absents : M. John WETZEL.

Procurations : M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

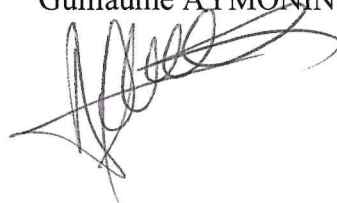
Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire partage avec l'assemblée un courrier reçu à la
mairie provenant du collège d'Amancey. Dans cette lettre,
le collège souhaite savoir si la commune est disposée à
accorder une participation afin de diminuer les frais liés à
un voyage scolaire. Ce voyage concerne un enfant de la
commune. Les parents doivent actuellement assumer un
reste à charge de 420€, malgré les efforts réalisés grâce à
diverses initiatives telles qu'une tombola et des réductions
de coûts. Le Maire invite les membres du Conseil à se
prononcer sur l'opportunité d'accorder cette participation.
Guillaume AYMONIN se retire du vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix
contre et 1 abstention décide de ne pas accorder de
participation.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

